



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 5 avril 2024 par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution de l'article 79 du décret-programme du 20 décembre 2023 portant diverses dispositions accompagnant le budget 2024', portant le numéro 76.093/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 5 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.